

de l'opposition se consultaient, afin de faire expédier promptement la besogne, il serait possible de réduire la session à quatre ou cinq mois au plus ?

Sir WILFRID LAURIER : Pour ma part, je ferai l'impossible pour y réussir.

M. FOSTER : Sans doute, le chef de l'opposition, de son côté, fera également son possible. Le premier ministre fera l'impossible, mais je doute fort que quelques-uns de ses collègues suivent son exemple. Il y a dans son cabinet des temporisateurs, entre autres le ministre des Douanes. Je ne tiens pas absolument à l'adoption de ma motion ; et si je l'ai présentée, c'est afin de signaler à la Chambre, au Gouvernement et au pays un véritable abus de l'aveu de tout le monde, et cette motion consacrerait sans doute, une réforme avantageuse pour l'avenir. J'avais décidé de soumettre ma motion à l'épreuve du vote ; mais eu égard aux observations qu'on a formulées, je consens à la retirer, me contentant d'avoir affirmé l'urgence d'une plus grande célérité dans le dépôt du budget et des mesures ministérielles, dans le but d'abrégier autant que possible, la durée de nos sessions. De l'agrément de la Chambre et du député qui a appuyé ma proposition, je retire ma motion.

(L'amendement est retiré.)

La motion est adoptée et la Chambre se forme en comité des subsides.

Milice et défense—imputable sur le compte du capital—achat de pièces d'artillerie, armes, champs de tir, terrains pour usages militaires, réserves d'habillements, d'équipement, etc ; aménagement des champs de feu, \$1,225,000.

Sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice) : Il sera peut-être plus utile de discuter, dans la mesure ou la chose est possible, l'ensemble des évaluations du budget militaire, y compris, les évaluations supplémentaires dont le texte a été déposé vendredi dernier.

Avant d'aborder la discussion de ces articles, je désire présenter une observation : il y a quelque temps, j'ai prié les militaires, membres du conseil de la milice, de dresser une note, relative à ces questions ; ils se sont rendus à ma demande et cette note a été déposée sur le bureau de la Chambre et sera imprimée. J'ai remis un exemplaire de cette note à un certain nombre de députés et je regrette qu'il m'ait été impossible d'en distribuer un exemplaire à chaque député. Si je ne me trompe, il en a été distribué une cinquantaine à différents députés. Cette note est l'exposé de l'ensemble du système relatif au développement de la milice. Ce document sera, sans doute, jugé fort intéressant et je serai en lieu de le citer au cours de mes observations. J'ai aussi fait dresser par le comptable qui est le financier du conseil de la milice, un état fort détaillé de

l'ensemble des évaluations afférentes à l'exercice en cours. Ce document intéressera sans doute vivement les députés ; l'impression en a été ordonnée et j'en emprunterai aussi quelques citations.

Il est inutile, sans doute, monsieur le président, de m'étendre longuement sur les objectifs ou la nécessité d'un corps militaire. Il y a longtemps que cette question a été tranchée et son importance ne saurait plus faire doute. Cependant, au cours des sept ou huit années écoulées, on s'est vivement préoccupé au pays des questions militaires, par suite des événements qui ont surgi au Canada. Citons, entre autres, l'important développement qui s'est réalisé au pays ainsi que les événements qui ont transpiré en dehors du pays, et dans lesquels l'empire était intéressé. La guerre sud-africaine et celle que se livrent actuellement la Russie et le Japon, voilà des événements qui forcent tous les pays, les plus puissants comme les plus faibles à se préoccuper davantage de la question de la défense nationale. J'ajoute que les péripéties de la guerre entre la Russie et le Japon comportent une leçon de choses qui est tout un enseignement pour les petites puissances : c'est que leur situation n'est pas aussi désespérée que le pourraient croire ceux qui ne considèrent que leur petite population et leur pauvreté relative.

Le premier objectif d'une force militaire, c'est la sauvegarde de la puissance civile au pays. Le second but est la défense du sol national contre l'invasion. La question se pose ici : est-il possible de donner une véritable valeur à une milice comme la nôtre, qui n'est tout simplement qu'un corps volontaire ? Est-il possible de donner une telle valeur à ces troupes que nous puissions compter sur elles à l'heure du danger, dans l'éventualité d'une sérieuse attaque venant du dehors ou de dissensions intestines ? Monsieur le président, j'incline à croire la chose réalisable ; en fait, je suis presque convaincu qu'il est possible de donner la valeur voulue à ce corps militaire. La Suisse nous offre un exemple du perfectionnement dont est susceptible un corps de milice. La Suisse a une armée, ou plutôt un corps de milice, composé d'environ 25,000 hommes et qui, affirme-t-on, est une des armées les mieux équipées du monde entier. Mais, me dira-t-on, en Suisse, le service militaire est obligatoire ; tout citoyen est astreint à servir dans l'armée. J'en conviens, voilà la différence essentielle entre la situation de la Suisse et celle du Canada. Les Anglo-Saxons ne sont pas habitués à se soumettre au service militaire obligatoire, et certainement en ce moment, il est inutile d'étudier la question sous ce point de vue. Voici donc le problème qui se dresse devant nous : est-il possible de donner une valeur réelle à un service militaire volontaire ? Je réponds de nouveau à cette question dans l'affirmative. Je pourrais invoquer le témoignage de l'histoire à l'appui du bien-fondé de mon affir-